

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 JUIN 2021  
N°52/2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE SEPT JUIN**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E., CADORET S., CHAUMONT L., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G**

**PROCURATIONS : BOFFELI Y. à BARET E., CATTANI JL. à SANCHEZ D., DEUTSCH F. à MOLLARD N., MEDAVIT R. à MILET F.**

**EXCUSEE : CHABANY S.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Muriel RIOU est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHAMP-SUR-DRAC ET SPACEJUNK GRENOBLE**

Monsieur Gaby Vitinger, Adjoint à la communication, propose la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association SpaceJunk Grenoble dans le cadre du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2021 dans le but de réaliser une action d'éducation artistique sur les murets de la Salle Navarre.

L'action d'éducation artistique avec les jeunes de l'action jeunesse sera réalisée du 7 au 9 juillet 2021. La Ville de Champ-sur-Drac mandate l'association Spacejunk Grenoble qui gère le Street Art Fest Grenoble Alpes pour assurer un atelier de pratique artistique. Dans ce cadre, le mandataire cède à l'association la réalisation de l'ensemble des formalités préalables nécessaires à la réalisation des fresques, notamment en matière d'urbanisme réglementaire.

L'association s'occupera du choix des intervenants et des commandes de peinture acrylique, peinture aérosol, etc. et tout ce qui est nécessaire à la réalisation des fresques.

M. Vitinger propose d'approuver la convention.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association Spacejunk Grenoble pour la réalisation d'une action d'éducation artistique sur les murets d'enceinte de la salle Navarre dans le cadre du Street Art Fest Grenoble-Alpes 2021

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires dans le cadre de ce partenariat.

**CHARGE** Monsieur le Maire et les services municipaux, chacun en ce qui les concerne, de sa mise en œuvre.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 8 juin 2021

Le Maire,  
Francis DIETRICH

  


Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

  
